



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier à 19 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

**Etaient présents** : Sylvie OUTURQUIN, David ROLAND, Thomas JULIEN, Frédéric COMAT, Bernard LESAVRE, Géraldine COMTE, Jean-Marc GROSSMANN, Éric BOITTIN, Patrice FERRERO et Valérie VAILLER

**Absente excusée** : Isabelle BOULEY

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 21 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

#### **I) FINANCES**

##### **1) Retrait délibération 32/2021 Exécution budgétaire avant vote BP 2022 (Dépenses d'investissement)**

Le Maire informe le Conseil que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif, sous certaines conditions, si une délibération du Conseil Municipal le prévoit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise le Maire à :

- Engager des dépenses d'investissement,
- Engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget primitif 2022.

#### **II) AMENAGEMENT**

##### **1) Déclaration d'aliéner (droit de préemption urbain)**

La Commune a été avertie de la mutation des parcelles B 647 et B 649, d'une superficie totale de 3 815 m<sup>2</sup>, située 6 rue de Montlaille, en zone UE où est institué le Droit de Préemption Urbain (DPU). Le Conseil Municipal décide de ne pas faire application de son droit de préemption.

##### **2) Création d'une servitude de passage**

Le Maire explique qu'il y a lieu de mettre en place une servitude de passage afin de désenclaver les terrains de Monsieur Michel GUIOCHON, tant en aérien qu'en tréfond au profit des parcelles B823, B824, B826 et B827 avec un fond dominant appartenant à Monsieur Michel GUIOCHON et l'ancien emplacement réservé n°11 au POS (plan ci-joint), restant propriété de la commune. Cette servitude sera actée par le notaire lors de la vente des lots et restera à la charge de Monsieur Michel GUIOCHON. Le Conseil Municipal donne son accord pour la création de cette servitude de passage et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet ci-dessus.



CONSEIL MUNICIPAL  
Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 25 janvier 2022

**COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS :**

**Commission CCAS du 6/01/2022**

Le repas du CCAS n'ayant pu se tenir au mois de Décembre 2021 comme nous l'avions prévu et pour des raisons sanitaires, il a été décidé en Commission de le reporter au **Samedi 21/05/2022 à 12 H 00** si la situation sanitaire nous le permet.

**GEMAPI, réunion du 14/01/2022**

Lors de réunion de ce 14 janvier, nous avons pu évoquer les projets liés aux travaux d'assainissement de notre commune avec nos interlocuteurs de la MBA. Nous avons ainsi pu prendre connaissance du schéma directeur établi par ces derniers et avons longuement insisté sur l'urgence que représente le raccordement des derniers habitants de notre commune.

**Commission Communication du 18/01/2022**

L'école était au cœur du débat lors de cette commission et il a été décidé de baptiser notre école. Pour cela, nous ferons appel aux enfants qui fréquentent notre école et aux habitants qui seront sollicités prochainement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Réouverture de la Salle Commune aux activités des Associations à compter du 02/02/2022 selon les directives préfectorales et en maintenant les consignes sanitaires en vigueur
- L'école sera équipée d'un capteur CO2 dans les prochaines semaines, la MBA dote toutes ses communes d'un matériel afin de garantir la sécurité des enfants dans nos écoles
- Le recensement a débuté le 20/01/2022, mené par notre agent recenseur Pierre Jullin et supervisé par Thomas Julien, 2<sup>ème</sup> adjoint

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 24 février 2022 à 19h30**